



POLITIQUE ET PROCÉDURES DE LA PSEC

MEMBRES RÉGULIERS ET MEMBRES SIGNATAIRES

POLITIQUE

Toute personne peut devenir **membre régulier** de la PSEC en payant la cotisation annuelle. Un membre régulier peut accéder au statut de membre signataire par le biais de son acceptation aux expositions « **Les pastellistes** ».

PROCÉDURES :

Devenir membre régulier de la PSEC :

Pour devenir membre régulier de la PSEC, il faut se rendre sur le site de la PSEC sous « Devenir membre » et suivre les instructions.

Devenir membre signataire :

Un membre régulier obtient le statut de membre signataire lorsqu'il a au moins une œuvre acceptée à trois expositions sélectionnées par jury « **Les Pastellistes** ». Les années d'acceptations aux expositions n'ont pas à être consécutives et le statut s'acquiert automatiquement.

Un certificat de **membre signataire ainsi qu'une épinglette** lui sont remis à la cérémonie des prix lors de sa troisième exposition. Le statut de membre signataire lui confère le droit d'ajouter les lettres PSEC à sa signature sur ses œuvres au pastel.

De plus, aux deux ans, les membres signataires ainsi que les Maîtres de la PSEC constituent le jury lors de la sélection des œuvres pour l'exposition de la biennale nationale « **Les Pastellistes** »¹

¹ Voir Politique et Procédures : *Sélection des œuvres présentées - Exposition sélectionnée par jury « Les Pastellistes »*